

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 11 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 05 DECEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mrs. Bruno CASSEN - Pascal DAGES.

POUVOIRS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme le MAIRE
M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : ECOLE DE LA NATURE : ACTIONS

La ville de Dax a souhaité créer une école de la nature afin de rendre plus lisible son action en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le respect de l'environnement et plus largement la mise en oeuvre des principes induits par le développement durable, doivent conduire à préserver notre cadre de vie collectif, renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité de vie dans notre cité.

L'action de l'école de la nature vise à favoriser l'éducation au développement durable, volonté municipale, en passant par la création de nombreuses animations en partenariat avec de nombreux acteurs locaux afin de sensibiliser les nouvelles générations à devenir des citoyens avisés et responsables sur des thèmes majeurs comme la bio diversité et la citoyenneté.

Aussi la ville a souhaité initier des actions en partenariat avec les écoles.

Les animations pédagogiques proposées sont essentiellement basées sur des actions de science participative en lien avec des études scientifiques menées au niveau national (MNHN : Museum national d'histoire naturelle, LPO : Ligue de protection des oiseaux, université de Rennes, Tela Botanica, OPIE : Office pour la protection des insectes et l'environnement...).

Ce catalogue a été intégré dans l'offre globale des différents services de la ville de Dax à l'attention du public scolaire, par l'intermédiaire du « catalogue de l'enseignant » qui a abouti à la constitution d'un programme d'animations pour l'année scolaire 2018/2019.

Ce programme concerne actuellement 11 classes du CP au CM2, soit environ 270 enfants de trois écoles élémentaires.

Des partenaires sont sollicités pour compléter l'offre pédagogique : régie municipale des eaux de Dax, CPIE du Seignanx, maison de l'eau de l'Institut Adour, SIMAL Syndicat intercommunal du Moyen Adour landais, animatrice SIVU de l'Adour...

Une attestation validera chaque animation sur des thèmes complémentaires en lien avec le développement durable et aboutira à l'attribution d'un diplôme de «citoyen responsable».

La structure «école de la nature» reste ouverte à de futurs projets et répondra aux sollicitations supplémentaires concernant des visites de sites ou bien des aides à projets, tout au long de l'année.

Les coûts des actions externalisées de l'école de la nature sont évalués à hauteur de 5 920 euros.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la ville, exercice 2019.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ISABELLE RABAUD-FAVEREAU, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

VALIDE les actions à l'école de la nature,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20181211-18-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 12 Décembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».